

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 juin 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ENV 003-4001/18/BM

■ **Demande de subventions pour l'Appel à Projet 2018 du dispositif 8.3.1 concernant l'aide aux opérations de Défense des Forêts Contre les Incendies du FEADER, des plans de massifs du Montaiquet, Pas des Lanciers, Arbois, Quatre Termes, Régagnas et Chaîne des Côtes - Trévaresse** MET 18/7277/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de la Métropole Aix-Marseille-Provence, les politiques mises en place au sein de ses différents territoires depuis plusieurs années ont été poursuivies. Sur le Pays d'Aix, une politique de Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) ambitieuse a été engagée avec la mise en œuvre de travaux forestiers de protection et d'accessibilité aux massifs pour les services de secours. Ces actions peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe, en conséquence, de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Descriptif de l'opération concernée :

Chaque année, le Pays d'Aix établit, en s'appuyant sur la contribution des Comités consultatifs des massifs forestiers de son territoire, les programmes des travaux de Défense des Forêts Contre l'Incendie, à réaliser dans les secteurs qu'elle gère, conformément aux Plans de Massifs de Protection de la Forêt Contre l'Incendie (PMPFCI), anciennement appelés PIDAF.

Dans le cadre de l'Appel à Projet DFCI 2018, du dispositif 8.3.1 concernant l'aide aux opérations de Défense des Forêts Contre les Incendies du FEADER, les programmations comprennent des travaux de :

- diminution de la biomasse,
- mise en sécurité des bords de piste DFCI,

Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 16 juillet 2018

- réalisation de pistes DFCI,
- installation d'équipements hydrauliques.

Ce type de travaux peut être subventionné à un taux maximum de 80 % par l'Union Européenne, l'État, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

Les services affectés au Territoire du Pays d'Aix en assurent la maîtrise d'ouvrage, après validation de ce programme.

Six massifs forestiers sont concernés à ce jour par ce dispositif : le Montaiguët (avec intégration en 2014 de Gardanne), le Régagnas - Monts Auréliens (avec intégration en 2014 de Gréasque), le Pas des Lanciers, l'Arbois (depuis 2016), la Chaîne des Côtes - Trévaresse et les Quatre Termes.

Un détail des travaux proposés à l'Appel à Projet est détaillé par massif comme suit :

Le montant total des interventions subventionnées proposées pour l'année 2018 est de **93.817,00 € HT** (soit 112.580,40 € TTC).

Programme de travaux « AP DFCI 2018 » du Plan de Massif du <u>Montaiguët et les collines environnantes</u> (communes d'Aix-en-Provence, Bouc-Bel-Air, Gardanne, Meyreuil), pour un montant hors taxe de 17.036,00 €				
Localisation	Désignation chantier	Surface Linéaire	Montant HT (€)	Montant TTC (€)
Meyreuil	Éclaircie Valbrillant Nord	11,5 ha	12.664,00	15.196,80
<u>TOTAL « AP DFCI 2018 »</u>			12.664,00	15.196,80

Programme de travaux « AP DFCI 2018 » du Plan de Massif de la <u>Chaîne Des Côtes - Trévaresse</u> (communes d'Aix-en-Provence, Meyrargues, Saint-Cannat, Venelles, Rognes, Le Puy-Sainte-Réparate, Saint-Estève-Janson, La Roque d'Anthéron et Lambesc), pour un montant total HT de 63.828,00 €				
Localisation	Désignation chantier	Surface (ha)	Montant HT (€)	Montant TTC (€)
Rognes	Les Cauvins	9,5 ha	16.470,00	19.764,00
Le Puy-Ste-Réparate	Le Bec	11,8 ha	19.579,00	23.494,80
Rognes	Les Infernets	12,2 ha	27.779,00	33.334,80
<u>TOTAL « AP DFCI 2018 »</u>			63.828,00	76.593,60

Programme de travaux « AP DFCI 2018 » du Plan de Massif des <u>Quatre Termes</u> (communes de Coudoux, Ventrabren, Eguilles, Saint-Cannat (Sud) et Lambesc (Sud)), pour un montant total HT de 17.325,00€				
Localisation	Désignation chantier	Surface (ha)	Montant HT (€)	Montant TTC (€)
Lambesc	Interface Croignes Ponants	7 ha	17.325,00	20.790,00
TOTAL « AP DFCI 2018»			17.325,00	20.790,00

Le montant total des travaux programmés est donc de :

Appel à projet 2018-	
Massif forestier concerné	Montant en € HT
<u>Projets prioritaires 2018</u>	
Massif du Montaiguet	12.664,00
Massif de la Chaîne des Côtes - Trévaresse	63.828,00
Massif des Quatre Termes	17.325,00
Total HT	93.817,00 €
TVA (20 %)	18.763,40 €
TOTAL TTC	112.580,40 €

Le montant total des interventions faisant l'objet d'une demande de financement, dans le cadre du dispositif 8.3.1 concernant l'aide aux opérations de Défense des Forêts Contre les Incendies du FEADER - Appel à Projet 2018 est de 93.817,00 euros HT (soit 112.580,40 euros TTC).

Le Plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ORGANISMES SOLLICITES*	TAUX SOLLICITES	MONTANTS SOLLICITES HT
Europe	20 %	18.763,40€
État	20 %	18.763,40€
Conseil Régional PACA	20 %	18.763,40€
Conseil Départemental 13	20 %	18.763,40€
Métropole Aix-Marseille-Provence	20 %	18.763,40€
TOTAL HT		93.817,00€

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière.

Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 16 juillet 2018

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole.

Oui le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : demande de subvention pour la mise en œuvre du programme de travaux DFCI 2018/2019 dans le cadre des Plans de massifs du Montaiguët, Pas des Lanciers, Arbois, Quatre Termes, Régagnas et Chaîne des Côtes - Trévaresse.

Délibère

Article 1 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et des services de l'État, la DDTM (Guichet Unique) étant chargée d'instruire les dossiers, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération.

Article 2 :

Les recettes correspondantes seront constatées au Budget 2018 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur les lignes 1317/76 pour la DDTM ; 1312/76 pour la Région ; et 1313/76 pour le Département.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Conseillère Déléguée
Agriculture et Forêts, Paysages

Danièle GARCIA

Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 16 juillet 2018